

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Modification des tarifs de location des salles communales de Plateau d'Hauteville à compter du 1^{er} avril 2023

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT, CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT, FORAY Gaëlle Pouvoir à Madame Corinne BOYER, LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Vu la délibération du n°2023-02-15 du 22 février 2023 fixant les tarifs de location des salles communales du Plateau d'Hauteville à compter du 1^{er} avril 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modifications des tarifs actés par la délibération citée ci-dessus :

- d'appliquer aux associations de la commune de Plateau d'Hauteville :
 - o la gratuité concernant les salles communales d'Hauteville-Lompnes, de Cormaranche-en-Bugey et d'Hostiaz :
 - o trois tarifs concernant les salles communales de Thézillieu (un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h),
 - o aucune facturation de charges lors de leurs manifestations.
- d'appliquer la gratuité concernant toutes les salles communales de Plateau d'Hauteville :
 - o aux dons du Sang,
 - o aux obsèques et pot après la cérémonie,
 - o et aux réunions politiques.

- de simplifier la tarification pour les habitants / entreprises / C.E. de la commune de Plateau d'Hauteville, en instaurant pour chaque salle trois tarifs (à l'exception de l'espace accueil d'Hauteville qui aura un tarif unique) : un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h.
- de simplifier également la tarification pour les tiers NON domiciliés sur la commune de Plateau d'Hauteville, en instaurant pour chaque salle trois tarifs (à l'exception de l'espace accueil d'Hauteville qui aura un tarif unique) : un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h.
- d'instaurer pour toutes les salles communales de Plateau d'Hauteville que le ménage soit effectué automatiquement par les locataires. Si cet engagement n'est pas respecté, un supplément forfaitaire de ménage de 120 € sera facturé aux locataires.
- d'augmenter le montant de chaque caution.

Monsieur Le Maire souhaite proposer un réajustement des tarifs de location pour les salles communales de Cormaranche-en-Bugey et présente le tableau modifié en annexe de la présente délibération.

Cette délibération modifie les tarifs de location des salles communales de **Cormaranche-en Bugey** prévus par la délibération antérieure n°2023-02-15.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **MODIFIE** la délibération n°2023-02-15 pour les tarifs de location des salles communales de **Cormaranche-en Bugey**, à compter du 1^{er} avril 2023, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **MAINTIENT** les tarifs de location prévus par la délibération n°2023-02-15, pour les salles communales **d'Hauteville-Lompnes, d'Hostiaz et de Thézillieu**, à compter du 1^{er} avril 2023, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **FIXE** les tarifs de location pour les salles communales de la commune de Plateau d'Hauteville, à compter du 1^{er} avril 2023, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230329-DE-2023-03-27-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023